



Victime agression que faire

Par **missy1988**, le **30/11/2010 à 20:52**

Bonjour,
Victime d'une agression il y a quelques mois de cela, mon agresseur est convoqué au tribunal pour être jugée et je dois aussi me présenter. Je dois demander des dommages et interet mais je ne sais pas comment faire ma demande, je souhaite savoir comment se deroulera ce jugement. Je n'ai pas pris d'avocat (pas les moyens), je peux constituer partie civile? Que dois je faire pour me faire entendre?
Merci d'avance pour vos réponses.
La convocation est pour bientôt.

Par **chris_idv**, le **01/12/2010 à 15:55**

Bonjour,
Préparer un récapitulatif des dommages chiffrés que vous souhaitez réclamer à votre agresseur avec, à l'appui, tout document utile:
- frais médicaux non remboursés par le Sécurité Social
- décompte des séances de psychotérapie engendrées par l'agression
- attestation médical
- perte de salaire suite à incapacité de travail
- perte de congés payés pour pouvoir assister à l'audience du tribunal correctionnel
- frais de transport
- préjudice moral
ect...
Préparez un jeu de photocopies de tous les éventuels documents étayant votre demande vis à vis de votre agresseur (ou son avocat) et un autre pour le tribunal.
Gardez les originaux.
Le jour de l'audience à l'heure indiquée sur la convocation vous vous présentez au greffier avec une pièce d'identité et le document de convocation.
Le président du tribunal vous donnera la parole afin que vous donniez votre version des faits lorsque l'affaire sera traitée.
Cordialement,